

Délibération N° 2023.12.005

OBJET : SEASY-AEP – DECISION MODIFICATIVE N°1 / 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal à Longvilliers, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier BICENKO Katherine BOURGY Marc CHANCLUD Maurice COQUELLE Daniel (pouvoir de LELARGE Alain) DRAPIER Valère GATINEAU Christian GODEAU Hervé JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PORTHAULT Jérôme PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José SARRAZIN Fabrice	X X	X X	X X
GARANCIERE-EN-BEAUCE				
	TOTAUX	22 (2 pouvoirs)	22 (2 pouvoirs)	21 (2 pouvoirs)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER ; Isabelle COPETTI ; Ghislaine COURTE ; Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	05/12/2023
Nombre de délégués en exercice	40
Nombre de délégués prenant part au vote	22
	Pour 24
	Contre -
	Abstentions -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif et le budget supplémentaire 2023 du service Eau potable ;

VU le projet de décision modificative n°1/2023 du service Eau potable ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits nécessaires pour la clôture des comptes, notamment en ce qui concerne les provisions, rattachements des charges et produits à l'exercice, sorties d'actif, ... ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1/2023 du service Eau potable qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
014	Atténuation de produits	485.000 €	70	Ventes produits	1.170.000 €
68	Dotations aux provisions	630.000 €	77	Produits exceptionnels	5.000 €
042	Opération d'ordre entre sections	60.000 €			
	TOTAL	1.175.000 €		TOTAL	1.175.000 €

- Section d'investissement -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
16	Emprunts	100 €	040	Opération d'ordre entre section	60.000 €
21	Immobilisations corporelles	40.000 €			
020	Dépenses imprévues	19.900 €			
	TOTAL	60.000 €		TOTAL	60.000 €

Fait à Ablis, le 13 Décembre 2023

Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU